

AVENANT à L'AVENANT - INSTRUCTIONS DE COURSE

« PARCOURS ETAPE 3 »

1. **MODIFIER** PARCOURS DE L'ETAPE 3 : PARCOURS 10

► Distance théorique : 322 MN

Ordre	Waypoint	Passage	Côté	Position
	Départ			46°39.300 N & 001°58.150 W
	Bouée de dégagement éventuelle			Cap - Distance / Coord. Sur P4
	Bouée de « Dog leg » éventuelle			
1	Marque Eaux Saines -Attente Arcachon	Contourner	Tdb.	44°34.270 N & 001°18.720 W
2 A *	Marque spéciale Câbles Ile d'Yeu	Laisser	Tdb.	46°42.600 N & 002°13.700 W
2 B *	Bouée cylindrique jaune	Laisser	bab	46°42.500N & 002° 14.100 W
<i>Les marques 2 A et 2 B constituent une porte</i>				
3*	S-N1	Contourner	Tdb	47°00.050 N & 002°39.890 W
10	Ligne d'arrivée Saint-Gilles Croix-de-Vie			

Les marques 2 A et 2 B constituent une porte, les concurrents doivent franchir cette porte

2. **VERIFICATION DES FEUX ET AIS**

- **Obligation d'allumer les feux de tête de mât toute la nuit du 10 au 11 avril et l' AIS de 16H00 à 20h00 ce jour.**

Jean Coadau
 Président du Comité de Course

